



ÉMYDE À COU RAYÉ COMMUNE

Mauremys sinensis



Répartition géographique



Taille : 20-25 cm



Hygrométrie : ambiante



U.V.B. : indispensables



T° : point chaud 29-30 °C
eau : 26-28 °C



Alimentation : omnivore



Facilité de maintien

ÉMYDE À COU RAYÉ COMMUNE

Mauremys sinensis



ALIMENTATION : OMNIVORE

- Nourriture carnée : poissons, souriceaux... une à deux fois par semaine.
- Granulés pour tortues aquatiques quotidiennement.
- Végétaux deux fois par semaine.
- En grandissant, elles ont tendances à manger de plus en plus de végétaux.

MAINTENANCE

- Elle vit en aqua-terrarium ou bassin en intérieur. Un aquarium de 100x50x50 cm avec 20 cm d'eau minimum pour un adulte suffira.

- L'aquarium sera équipé :

- d'un thermoplongeur pour chauffer l'eau à 26-28°C
- d'une plage pour qu'elle puisse sortir de l'eau
- d'une lampe chauffante pour avoir environ 29-30°C au niveau de la plage ainsi qu'une lampe UV
 - d'un bon filtre : Les tortues aquatiques polluent énormément l'eau. Les filtres fournis par défaut avec les aquariums en animalerie sont souvent trop faibles pour garder une bonne qualité d'eau. Il est préférable d'investir dans un filtre extérieur plus

puissant (5 fois le volume par heure) pour éviter d'avoir à changer l'eau trop souvent.

- Ainsi, un changement d'eau de moitié tous les 15 jours suffira.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les juvéniles présentent 3 carènes sur leur carapace qui s'atténuent en grandissant.

- Le mâle a la queue plus longue que la femelle. Il est également plus petit et a le plastron concave.

- Cette tortue n'hiberne pas.

- Les tortues aquatiques muent comme tous les reptiles. Des lambeaux de peau translucides et visqueux se détachent de sa carapace et ses membres. Pensez donc à entretenir l'eau un peu plus souvent en cette période !



Afin de préserver la vie sauvage, l'animal dont vous venez de faire l'acquisition ne doit en aucun cas être relâché dans le milieu naturel.



Cette espèce étant en Annexe C du règlement européen, en France, l'animal doit être identifié et inscrit sur le site de l'i-fap. Vous devez donc conserver toutes les copies justificatives (attestation de marquage, factures...).



Reptilis Channel



<https://www.facebook.com/Elevage.Reptilis>